

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°48 du 9 novembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°48

INSTRUCTION N° 63436/GEND/CAB
portant abrogations de textes.

Du 17 juillet 2012

INSTRUCTION N° 63436/GEND/CAB portant abrogations de textes.

Du 17 juillet 2012

NOR D E F G 1 2 5 1 4 0 6 J

Textes abrogés :

Instruction n° 12789/MA/GEND/AM du 31 mars 1960 (BO/G, p. 2419 ; BOEM 652-5.1) modifiée.

Instruction n° 27300/P/DEF/GEND/P/AFC du 2 décembre 1981 (BOC, 1982, p. 552 ; BOEM 651.5.5) modifiée.

Instruction provisoire n° 32190/DEF/GEND/LOG/BDG du 2 décembre 1983 (BOC, 1984, p. 842 ; BOEM 652-0.2.1).

Instruction n° 3310/DEF/EMAT/SOU/SER/SA n° 30950/DEF/GEND/LOG du 18 novembre 1985 (BOC, p. 7070 ; BOEM 650.2).

Instruction n° 33750/DEF/GEND/OE/INST du 28 décembre 1987 (BOC, 1988, p. 1319 ; BOEM 651.5.3).

Instruction n° 6350/DEF/GEND/OE/INST du 8 mars 1988 (BOC, p. 1355 ; BOEM 651.2.4).

Instruction n° 20500/DEF/GEND/OE/INST du 30 juillet 1992 (BOC, p. 3653 ; BOEM 651.4.6) modifiée.

Instruction n° 3000/DEF/GEND/P/0 du 5 octobre 1993 (BOC, p. 1034 ; BOEM 651.5.3).

Instruction n° 16200/DEF/GEND/P/FORM du 10 mai 1995 (BOC, p. 2599 ; BOEM 651.4.6).

Instruction n° 43100/DEF/GEND/RH/ETG du 2 décembre 1996 (BOC, 1997, p. 261 ; BOEM 651.4.1) modifiée.

Instruction n° 39000/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 1er octobre 1998 (BOC, p. 3867 ; BOEM 651.4.4) modifiée.

Instruction n° 14200/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 24 mars 1999 (BOC, p. 2304 ; BOEM 651.3).

Instruction n° 4000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 24 janvier 2000 (BOC, p. 828 ; BOEM 651.4.6) modifiée.

Instruction n° 41000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 17 août 2000 (BOC, p. 4079 ; BOEM 651.4.6) modifiée.

Instruction n° 28900/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 2 juin 2003 (BOC, 2003, p. 5639 ; BOEM 651.5.2) modifiée.

Instruction n° 9700/DEF/GEND/RH/FORM du 20 janvier 2006 (BOC/PP 12, 2006, texte 7 ; BOEM 651.4.6).

Instruction n° 150386/GEND/SRH/SDC/BFORM du 15 décembre 2009 (BOC N° 6 du 12 février 2010, texte 9 ; BOEM 651.1).

Référence de publication : BOC N°48 du 9 novembre 2012, texte 48.

La présente instruction abroge les instructions suivantes :

- instruction n° 12789/MA/GEND/AM du 31 mars 1960 modifiée, relative au service et à la comptabilité des munitions d'instruction dans les formations de la gendarmerie nationale ;

- instruction n° 27300/P/DEF/GEND/P/AFC du 2 décembre 1981 modifiée, relative à l'admission dans la spécialité « emplois administratifs et d'état-major de la gendarmerie » ;

- instruction provisoire n° 32190/DEF/GEND/LOG/BDG du 2 décembre 1983 pour la mise en œuvre du budget organique dans la gendarmerie ;
- instruction n° 3310/DEF/EMAT/SOU/SER/SA N° 30950/DEF/GEND/LOG du 18 novembre 1985 relative à la participation de l'armée de terre à l'équipement et au soutien logistique des matériels de la gendarmerie ;
- instruction n° 33750/DEF/GEND/OE/INST du 28 décembre 1987 relative au brevet de sous-officier de réserve de la gendarmerie du 1^{er} degré ;
- instruction n° 6350/DEF/GEND/OE/INST du 8 mars 1988 relative à l'admission des officiers de gendarmerie à l'école d'état-major ;
- instruction n° 20500/DEF/GEND/OE/INST du 30 juillet 1992 modifiée, relative à la formation des sous-officiers de gendarmerie servant au titre de la spécialité « télécommunications et informatique » ;
- instruction n° 3000/DEF/GEND/P/0 du 5 octobre 1993 relative à l'avancement des officiers de réserve de la gendarmerie ;
- instruction n° 16200/DEF/GEND/P/FORM du 10 mai 1995 relative à la formation des sous-officiers servant au titre de la spécialité « paramédicale » ;
- instruction n° 43100/DEF/GEND/RH/ETG du 2 décembre 1996 modifiée, relative aux conditions d'attribution de l'échelon exceptionnel de gendarme, d'adjudant-chef, de major de la gendarmerie nationale et de la spécialité emplois administratifs et d'état-major de la gendarmerie ;
- instruction n° 39000/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 1^{er} octobre 1998 modifiée, relative aux mutations des sous-officiers de gendarmerie autres que les majors ;
- instruction n° 14200/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 24 mars 1999 relative à la mobilité en métropole des majors de gendarmerie ;
- instruction n° 4000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 24 janvier 2000 modifiée, relative à la formation des sous-officiers de gendarmerie servant au titre de la spécialité « traitement automatique de l'information » ;
- instruction n° 41000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 17 août 2000 modifiée, relative à la formation complémentaire des gendarmes en unité. Certificat d'aptitude technique ;
- instruction n° 28900/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 2 juin 2003 modifiée, relative à la formation des gendarmes adjoints volontaire, agents de police judiciaire adjoints ;
- instruction n° 9700/DEF/GEND/RH/FORM du 20 janvier 2006 relative à la formation des candidats de la gendarmerie nationale à l'examen du diplôme d'arme ;
- instruction n° 150386/GEND/SRH/SDC/BFORM du 15 décembre 2009 relative à la formation des candidats de la gendarmerie nationale à l'examen du diplôme d'arme.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.